

ENJEU

6

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES, TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE SANTÉ ET PRENDRE EN COMPTE LES POPULATIONS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

Pourquoi agir ?

Les inégalités sociales de santé (ISS) sont des «différences systématiques, évitables et importantes dans le domaine de la santé» observées entre des groupes sociaux¹. Elles se distinguent des inégalités de santé qui relèvent d'autres facteurs (âge, sexe, etc.).

L'état de santé des populations est corrélé à la position dans la hiérarchie sociale (niveau d'instruction, revenus, profession, lieu de résidence, etc.) et les inégalités se répartissent selon un gradient social : chaque classe sociale présente un niveau de mortalité et de morbidité plus élevé que la classe immédiatement supérieure.

Les ISS trouvent leur origine dans des déterminants multiples qui s'accumulent, depuis la petite enfance et tout au long de la vie, et qui touchent l'environnement physique et social, les conditions de vie et de travail, mais aussi l'accès et le recours à la prévention, aux soins et aux dispositifs d'accompagnement. Elles se traduisent notamment par une différence d'espérance de vie de sept ans entre les ouvriers et les cadres supérieurs, même dans le cas où ces deux catégories présentent des situations d'emploi, de logement et d'insertion comparables².

Il existe de forts liens entre inégalités sociales, inégalités de santé et inégalités environnementales. Ces dernières correspondent à deux dimensions auxquelles les populations les plus défavorisées se trouvent confrontées :

- la surexposition de certaines personnes à des facteurs de risques environnementaux³ ;
- une vulnérabilité plus grande de certaines populations, qui à exposition équivalente aux différentes nuisances et pollutions environnementales, subiront davantage les effets sanitaires qui peuvent en découler⁴. Outre les personnes en situation de défaveur sociale, sont concernés les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes, ou encore les personnes atteintes de maladies chroniques.

L'analyse des inégalités sociales et territoriales de santé nécessite l'identification des populations vulnérables et des zones de surexposition mais il s'avère parfois difficile d'avoir accès à ces informations à une échelle géographique fine. Toutefois, une bonne connaissance du territoire et le croisement des données relatives aux différentes sources de pollutions avec les données sociodémographiques et économiques des habitants peuvent permettre de mettre en place des actions adaptées de prévention et de réduction des inégalités⁵.

Un enjeu transversal

Cet enjeu est transversal à l'ensemble des préoccupations en matière de santé environnementale. Le développement et l'harmonisation des méthodes, le partage et l'accessibilité des données et la prise en compte des inégalités sociales de santé dans les politiques publiques représentent un enjeu majeur de la santé publique.

Cet enjeu est donc à mettre en lien avec l'ensemble des autres enjeux (n°1 à n°5) et l'ensemble des fiches indicateurs

1 Santé publique France

2 Haut Conseil de la santé publique

3 Institut national de l'environnement industriel et des risques

4 Insee

5 ORS Île-de-France



Comment agir ?

Politiques territoriales et leviers d'action des collectivités

ENSEMBLE DES PLANS ET CADRES ÉVOQUÉS DANS LES DIFFÉRENTES FICHES D'ENJEU

- **Travailler en intersectorialité ou en interdisciplinarité** (volonté de travailler ensemble pour agir autour d'une même thématique).
- **Mettre en place des actions universelles** (qui s'adressent à l'ensemble de la population) visant à améliorer la santé de tous dans un objectif d'aplanir la pente du gradient social (proposer des actions avec une intensité proportionnelle aux besoins et aux obstacles auxquels se heurtent certains groupes) ajout notion "aller vers".
- **Favoriser l'implication et la participation active des individus** à tous les niveaux du processus (si possible) de mise en place de l'action (repérage des problèmes, identification et priorisation des besoins, ..).
- **Accorder une vigilance particulière à l'accessibilité des messages communiqués** afin de permettre aux individus d'utiliser l'information reçue (supports faciles à lire et à comprendre, adaptés aux caractéristiques du public cible).
- **Prendre en compte les savoirs/habitudes/ culture du public** dans la mise en place d'actions, donner le moyen aux individus pour qu'ils puissent être plus autonomes dans leur prise de décisions.
- **Agir dès** le plus jeune âge.

➔ Quelques exemples

Se reporter aux actions présentées dans les différentes fiches d'enjeux thématiques pour lesquelles le volet relatif aux ISS a été particulièrement travaillé (exemples : précarité énergétique dans le bâtiment, démarche d'évaluation d'impact sur la santé sur des quartiers prioritaires, actions auprès des jeunes publics, etc.).